

## ANNEXE E-1

### DÉCLARATION D'UN DIRIGEANT SE RAPPORTANT À LA DÉCLARATION ANNUELLE JOINTE À L'ANNEXE E

À : BOISSONS GAZEUSES ENVIRONNEMENT

Je, \_\_\_\_\_ (nom), \_\_\_\_\_ (titre) de \_\_\_\_\_ (nom de l'adhérent) dont le numéro de permis de vente et de distribution de boissons gazeuses est le \_\_\_\_\_ (no de permis) affirme solennellement qu'au meilleur de ma connaissance, les informations contenues à la déclaration ci-jointe de \_\_\_\_\_, relatives aux quantités de contenants recyclables consignés de boissons gazeuses vendus, livrés ou donnés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 201\_\_\_\_, sont vraies, complètes et fidèles, et que cette déclaration a été complétée conformément aux dispositions de l'*Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses* (telle qu'amendée, le cas échéant et en vigueur pour la période en question); ou, selon le cas, qu'à l'égard de la totalité des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses que cet adhérent a vendus, livrés ou donnés au cours de cette période, l'adhérent a payé la totalité des consignés à un récupérateur, à l'achat.

ET J'AI SIGNÉ:

Ville : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(nom et fonction)

**ANNEXE E : Formulaire à remplir**

Déclaration visant la période du 01 janvier au 31 décembre

Nom de l'entreprise

Numéro de permis du MDDELCC

**Partie 1**

Déclaration des quantités de contenants recyclables consignés vendus, livrés ou donnés qui n'ont pas été déclarés par un autre adhérent à la présente Entente.

(Contenants consignés pour lesquels vous n'avez pas payé la consigne à l'achat.)

	Aluminium	Plastique	Verre
Quantité totale de contenants recyclables consignés, vendus, livrés, donnés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quantité totale selon vos Déclarations mensuelles	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Écart constaté	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Partie 2 Pour Récupérateurs seulement**

Quantité de contenants recyclables récupérés sans verser de prime aux détaillants (sur contenants 20¢ et 5¢)

Quantité totale de contenants recyclables récupérés sans verser la prime aux détaillants

Quantité totale selon les déclaration mensuelles

Écart constaté